La société CORSE-MATIN / **T :** 04.93.18.28.38 (siège à Ajaccio, CA : 20 649 K€, 67 salariés), quotidien d'informations du Sud-Est et de la Corse, et la COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE / **T :** 04.95.51.64.64 (siège à Ajaccio) ont signé mercredi dernier la Charte de la langue Corse. Les responsables de la CTC ont estimé que ce journal, le seul quotidien que compte l'île, est un vecteur sûr et important de promotion de la langue corse auprès de la population. CORSE-MATIN amènera l'assurance d'un rendez-vous en langue corse au quotidien, et ce passage de l'oralité à l'écrit par la presse quotidienne donnera une nouvelle dimension à la diffusion de celle-ci. www.corse.fr www.corsematin.com